Image not found or type unknown

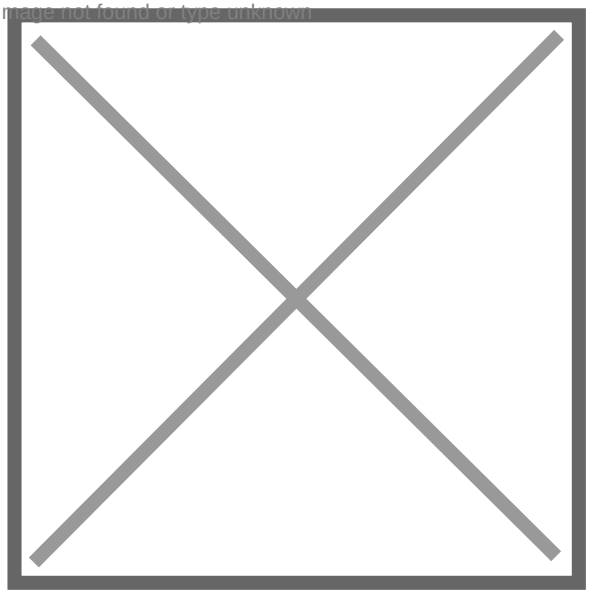

Licenciement cdi et cif quel droit prétendre ?

Par **MANF**, le **28/06/2010** à **06:51**

Bonjour à tous,

Je suis en CDI depuis 12 ans, j'ai monté un dossier au CIF qui s'est conclu favorablement. Actuellement, j'attends donc le commencement de ma formation le 12 septembre.

Or je sais que mon entreprise "prépare un wagon de futurs licensiés". Elle a mis en place un plan pour accompagner les malheureux (prime conventionnelle, prime ancienneté...) théoriquement date d'application en octobre.

Mes questions :

Puis-je faire ma formation et prétendre à certaines primes (les quelles)puisque je serai "licensié" ?

Est-il plus "avantageux" d'être licensié avec les primes ou faire la formation CIF (1 an) et ne pas prétendre à la totalité des primes dûes ?

A quoi je ne pense pas, et qui serait intéressant de réfléchir ?
Merci de réponses et bonne journée à vous.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés